

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

**Objet :** Gratuité des places du spectacle « Le Rossignol et l'Empereur pour les inscrits à l'accueil de loisirs et les élèves de l'école municipale de musique »

**Le Maire de La Commune de Saint-Witz,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 ;

Vu la délibération n°30/2020 en date du 26 mai 2020 relative à l'élection du Maire ;

Vu la délibération n°36/2020 en date du 4 juin 2020 permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences et notamment en matière de fixation de tarifs des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal (article 2) ;

CONSIDERANT la politique culturelle qui souhaite favoriser l'accès à la culture au plus grand nombre et plus particulièrement aux enfants,

### DECIDE

**Art 1 :** De rendre gratuit l'entrée au spectacle « le Rossignol et l'Empereur » pour les inscrits à l'accueil de loisirs et les élèves de l'école municipale de musique

**Art 2 :** Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**Art 3 :** Le Directeur des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à

- Monsieur le préfet du Val d'Oise
- Monsieur le comptable du SGC de GARGES



Fait à Saint-Witz, le 02 février 2023

Le Maire,  
Frédéric MOIZARD.